

REC 2024

Cher(e)s adhérent(e)s,

Le nouvel accord sur la Rémunération Extra Conventionnelle dont vous nous présentons ci dessous les modalités a été signé par deux syndicats :

Eléments identiques au précédent accord :

Répartition du mode de calcul : 50% collectif et 50% individuel pour le réseau.
Pour les services supports, pas de changement.

Les évolutions positives :

Prise en compte de la demande du SDACAP/SUDCAM de revaloriser toutes les REC base 100% au même titre que les autres composantes du salaire.

La direction a décidé d'augmenter les REC de 4% base 100.



Pour une Pce 8 réseau : Une augmentation mensuelle de 4.60 € garantie soit 9.20 € base 100%



Pour un analyste PCE 8 une augmentation mensuelle de 2.75 € garantie soit 5.50 € base 100%

New!

Bonus du surperformance identique Réseau et Siège

New!

La REC manager Réseau peut aller jusqu'à 300%

New!

La part manager passe de 20 à 50 points



Accompagnement



Aide



Info



SCAN ME

Les évolutions négatives : Une performance payée au rabais : (exemple pour un salarié du réseau)

En 2023 :

**De 100% à 130% : % d'atteinte
doublé**

**Au delà de 130% : % d'atteinte
Triplé**

En 2024 :

De 100% à 110% : aucun BONUS

De 110% à 130% : + 20 points

Au delà de 130% : + 30 points

En 2023 : Pour une REC atteinte à 150%, vous étiez payés à 220%

En 2024 : Pour une REC atteinte à 150%, vous serez payés à 180%

**En 2023, le paiement de la REC
n'était impacté **qu'à partir du
11ème jour d'absence****

**En 2024, le paiement de a REC
sera impacté **dès le premier jour
d'absence.****

**En deux accords signés (2020 et 2023) par ces syndicats nous
sommes passés de 20 jours sans perte de salaire à dès le
premier jour.**

**Malgré une augmentation de la base 100% de la REC,
cet accord n'est pas équitable entre les salariés. Par conséquent,
le SDACAP/SUDCAM n'a pas été signataire .**



Accompagnement



Aide



Info



SCAN ME